



LA PRUDENCE SUR INTERNET.



Dans la vie quotidienne, Internet, c'est d'abord plus de liberté pour les individus, qui se connectent chaque jour par millions, par-delà les frontières. Mais Internet, c'est aussi des menaces nouvelles pour la sécurité (*escroquerie, faux mails, vols de numéros de carte bancaire, pédopornographie, trafic de stupéfiants, atteinte aux réseaux, intimidations...*). La prévention est un outil indispensable pour faire face à cette menace.

Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à naviguer en sécurité sur le net :

Employez des noms d'utilisateur et des mots de passe différents pour vos divers services. Choisissez de préférence des noms qui ne vous identifient pas.

Il est indispensable pour un internaute d'avoir un antivirus (mis à jour), un anti-spam (blocage « pourriels » et messages) et un pare-feu.

Ne donnez jamais votre adresse domiciliaire à quelqu'un que vous rencontrez en ligne.

N'affichez pas de photographies de vous ou de votre maison sur internet. Si vous voulez échanger des photographies, ne le faites qu'avec des personnes que vous connaissez bien. Envoyez-leur directement en les annexant à votre message.

Si vous avez une page Web personnelle, sélectionnez avec soin les renseignements personnels que vous allez y afficher. Demandez-vous si l'information contenue sur votre site pourrait être utilisée contre vous.

Si vous recevez un courriel, une photographie ou un enregistrement offensant ou menaçant, transmettez-le avec ses propriétés à votre fournisseur d'accès Internet pour qu'il fasse enquête à l'adresse suivante : abuse@... suivi du fournisseur d'accès internet. Toujours en prenant soin de ne pas effacer les traces, prenez contact également avec la gendarmerie.

Le paiement sur internet :

Si plus de la moitié des internautes n'ont jamais acheté ou initié une commande sur Internet à cause du problème de la sécurité des paiements en ligne, d'autres ignorent certaines règles fondamentales et deviennent les proies des cyber-escrocs. S'il est impossible de supprimer totalement les risques, il est facile de les réduire. Pour ce faire, il suffit de respecter quelques règles simples et de se montrer un minimum vigilant :

Savoir repérer les sites sécurisés. Le moyen le plus sûr de reconnaître un site sécurisé est l'adresse des pages. Toutes les adresses sécurisées commencent par :



Qu'est-ce que le « scam » ?

Si vous recevez un courrier d'un inconnu vous proposant une transaction financière, vous pouvez être sûr que c'est une arnaque, appelée « scam ». L'inconnu vous parle d'une importante somme (héritage, pot-de-vin, comptes tombés en déshérence, fonds à placer à l'étranger, etc.) et demande votre aide pour son transfert, en échange de quoi il vous offre un pourcentage sur la somme. Il finira par vous demander de lui envoyer une avance ou des frais quelconques (notaires, entreprises de sécurité, pots-de-devin...). Vous ne reverrez jamais votre argent.

Qu'est-ce que le « phishing » ?

C'est la « pêche aux victimes ». Des escrocs envoient des messages à un maximum d'internautes (des spams) en se faisant passer pour une banque. Ils invitent les destinataires à mettre à jour leurs comptes bancaires sur Internet en indiquant leur noms et mots de passe. En fait, ils les communiquent aux escrocs qui peuvent alors vider les comptes bancaires. Pour éviter de se faire piéger, quelques conseils simples :

- ne jamais communiquer des données sensibles (numéro de carte bancaire, mot de passe) en cliquant sur un lien envoyé par courrier électronique.

- toujours partir de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandées des identifiants.

- lors de la consultation de sites sécurisés (sites bancaires, par exemple), s'assurer de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et non par http).

- en cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.)



SE PROTEGER CONTRE LES CAMBRIOLAGES.



Pour prévenir les cambriolages, la gendarmerie multiplie ses patrouilles.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

Efforcez-vous à décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

LES MESURES A PRENDRE.

- Fermez à clés les portails et portes d'accès à votre propriété.
- Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, blindage...) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.
- Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet (renforcé), elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec vidéo-protection si nécessaire.
- Éclairez votre jardin en réalisant un détecteur de présence.
- Ne laissez pas d'échelles ou échafaudage entreposés à proximité.
- Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler.
- N'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur et notez les numéros de série.

PENDANT VOTRE ABSENCE.

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de vos proches, votre date de retour...
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre).
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

LES REFLEXES A ADOPTER.

- Dissimulez tout ce pourrait tenter un cambrioleur (bijoux, argent, chéquier, cartes de crédit et code confidentiel...).
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- Conservez vos clefs de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs.
- Si des individus prétendent être des agents de l'Etat (policiers, agents des eaux...), demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute, composez le 17).
- N'hésitez pas à signaler à votre brigade ou au 17 les comportements que vous jugeriez suspects ou inhabituels. Un renseignement anodin peut être utile et aider les enquêteurs.

PROTEGER VOS VEHICULES.

- Verrouillez systématiquement les portes et fenêtres de votre automobile.
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sacs à main, téléphone portable...).
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières.
- Conservez vos clefs de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE.

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices indispensables aux opérations de police technique et scientifique.
- Appelez directement la gendarmerie en composant le 17.
- Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires et titres volés.
- Dressez un inventaire des objets dérobés.
- Prévenez votre assureur.

*La sécurité n'est pas que l'affaire des forces de l'ordre.
Elle est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous.*